

10326

AVOVENTES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Juge de l'exécution

Saisie immobilière

R.G. N° : 26/00109

Adjudication du jeudi 1^{er} octobre 2026

DIRE SUR L'URBANISME

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, et le

Au Greffe et par-devant Nous, Greffier, a comparu Maître Florence FRICAUDET, Avocat du Barreau des Hauts-de-Seine, représentant la SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI, constituée pour

AVOVENTES

LAQUELLE NOUS A DIT :

Que pour compléter l'article 7 - Servitudes des conditions de la vente prévue dans le cahier des conditions de vente, elle donne ci-après copie des certificats administratifs et d'urbanisme qu'elle a reçus des autorités compétentes.

Et a, ledit Maître Florence FRICAUDET, Avocat, signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves, après lecture.

Florence FRICAUDET

FRICAUDET LARROUMET SALOMONI
Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine
22 rue Pasteur - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel. : 01.47.88.26.92
cabinet@fricaudet-larroumet.com
Palais : NAN 706



Rueil-Malmaison, le 24 août 2026

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SCP FRICAUDET LARROUMET SALOMONI

22 rue Pasteur

92 300 LEVALLOIS-PERRET

À l'attention de AVOVENTES

Référence : F26087658
Dossier : 26U040

BORDEREAU D'ENVOI

	Document joint	Reste à vous faire parvenir
Certificat d'urbanisme d'information	☒	☐
Certificat de zonage	☒	☐
Certificat d'alignement	☒	☐
Certificat de numérotage	☒	☐
Certificat de non-péril, hygiène,...	☒	☐
Certificat de carrières	☒	☐
Certificat "parasitaire"	☐	☐
Extrait cadastral "modèle 1"	☒	☐
Plans de situation	☒	☐
Plans parcellaires	☒	☐
Note d'honoraires n° F26087658	☒	☐

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

AVOVENTES



VILLE DE PUTEAUX

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

DÉLIVRÉ PAR LA VILLE DE PUTEAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Ce document est délivré par la Mairie de Puteaux.

Ce document est **purement informatif**, ne créant aucun droit et n'offrant aucune garantie. Il fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie, et peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative, ni un certificat d'urbanisme.

Ces renseignements d'urbanisme peuvent être obtenus par toutes personnes intéressée (propriétaire ou non du bien).

PARCELLE DE LA DEMANDE

Référence cadastrale : **AC 20**

Adresse de la parcelle : **7 RUE PITOIS**

Surface de la parcelle : **255 m²**

ZONAGE

Le terrain est soumis au Le Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 16 Février 2012, révisé le 29 septembre 2016, mis en compatibilité le 21 novembre 2016, modifié le 26 mars 2019, le 30 juin 2020, le 28 septembre 2021 et le 29 mars 2022 ; le Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial a approuvé la 4ème modification du PLU (simplifiée) le 29 mars 2022. Le nouveau règlement est applicable à compter du 29 avril 2022.

Ces dispositions d'urbanisme sont consultables et ou téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.puteaux.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme-PLU>.

Vous pouvez également consulter le plan de la parcelle sur le géoportail de l'Urbanisme à cette adresse : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

Le terrain est situé dans la zone **UAa**.

DROIT DE PRÉEMPTION

Le terrain est situé dans la zone couverte par le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans lequel s'applique le droit de préemption sur les fonds et baux commerciaux et artisanaux visées aux art. L.214-1 à L.214-3 du code de l'urbanisme

Le terrain est situé dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé au bénéfice de la Commune

Selon les cas, avant la mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption, la commune reste guichet unique pour la réception des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. Sanction : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

AC1 : Servitude de protection d'un monument historique classé : Eglise Notre-Dame de la Pitié (ancienne)

PT1 : Zone de protection 1500m (Centre de Puteaux)

PT1 : Zone de protection contre les perturbations 3240 m (Centre Fort du Mont Valérien)

PT2 : Zone secondaire de dégagement 2240 m (Centre Fort du Mont Valérien)

SERVITUDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le terrain est situé dans le périmètre dans lequel est imposé un pourcentage de 65% en nombre de logements de 3 pièces et plus au minimum (article L.123-1-5-II-3 du CU)

AUTRES PÉRIMÈTRES

Le terrain est situé du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : ZP1a

TAXES ET PARTICIPATIONS

Taxe d'aménagement :

- Taux communal de 5%
- Taux départemental de 2,3%
- Taux régional de 1 %

Autres taxes et participations :

- Redevance pour création de bureaux en région d'Île-de-France (article L 520.1 et 520-3 du Code de l'Urbanisme)
- Redevance d'archéologie préventive (lorsque des fouilles sont prescrites en application de l'article 2 de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive : 0,4 %

Dossier 26U040 - demande de renseignements d'urbanisme - 7 rue Pitois - PUTEAUX

AVOVENTES

Bonjour,

Je vous confirme que la ville de Puteaux n'a, à ce jour, pris aucun arrêté de péril pour le bien sis à Puteaux (92800), 7 rue Pitois, cadastré AC n° 20.

Cordialement,



AVOVENTES

CHARGE D'HABITAT
URBANISME
T.01 46 92 96 79

Ville de Puteaux

131 Rue de la République 92800 Puteaux



EXPOSITION
**RICHARD
ORLINSKI**

PUTEAUX.FR   



DANS TOUTE
LA VILLE

JUSQU'AU
16 OCTOBRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction de la Voirie

AVOVENTES

Nréf. LD/MD/VB/

CERTIFICAT DE NUMEROTATION

Vu la demande formulée par : **BARRERE DUFAU,**

Je soussigné, **AVOVENTES** adjoint au Maire de la ville de Puteaux,

Certifie que l'ensemble immobilier cadastré à Puteaux 92800 :

Section : **AC**

Parcelle : **20**

Est affecté de la numérotation suivante :

7 rue Pitois 92800 PUTEAUX

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Puteaux, le 17/07/2026

Le 17/07/2026

Pour le Maire et par délégation
Le 9^{ème} Adjoint au Maire



AVOVENTES

REPUBLICUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Arrêté d'alignement individuel

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment l'article L.112-1,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la Voirie des Collectivités Locales, modifiée par les lois n° 60.792 du 2 août 1960, n° 70.1199 du 21 décembre 1970 et n° 89.413 du 22 juin 1989 (art. 2),

Vu le décret n° 64-262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales.

Vu le règlement départemental de la voirie,

Vu le règlement communal de la voirie,

Vu le Plan Local d'Urbanisme du 16 février 2012 révisé le 29 septembre 2016, mis en compatibilité le 21 novembre 2016, modifié le 26 mars 2019 et modifié le 30 juin 2020 et le 28 septembre 2021, le 29 mars 2022 et le 7 décembre 2023.

Vu l'arrêté de délégation de signature n° ARG-2026-344 du 25 JUIN 2026 donnée à la Responsable Urbanisme Réglementaire de l'Aménagement Urbain Durable,

Vu la demande en date du 15 juillet 2026, reçu à la mairie le 16 juillet 2026, par laquelle le cabinet BARRERE DUFAU Géomètres-Experts, représenté par **LA VOENTES** au 147 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison

Demande l'alignement au droit de la propriété sise 7 rue Pitois à Puteaux cadastrée AC20.

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'alignement de la voie au droit de la propriété située 7 rue Pitois à Puteaux, est défini par l'alignement existant conservé,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est valable pour la durée d'une année.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé au pétitionnaire.

Fait à Puteaux le **29 JUL. 2026**



Pour le Maire et par délégation

AVOVENTES

10

Responsable du Service Urbanisme Réglementaire

NB :

Il est rappelé au pétitionnaire que toute édification ou réfection de clôture est liée au respect des dispositions contenues dans le règlement du PLU de la commune concernant les caractéristiques que doivent représenter les ouvrages de l'espèce.

L'édification des murs de clôture est subordonnée à l'obtention d'une autorisation administrative dans les formes et conditions prévues par les articles R.421-12 et R.423-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.



Inspection générale des carrières

86 rue Régnault – 75013 PARIS

Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 15/07/2026		☐ Renseignement fournis selon le plan joint		Références : 1251791												
<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">9</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">8</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td></tr></table> Code postal		9	2	8	0	0	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">A</td><td style="width: 20px; text-align: center;">C</td></tr></table> Sect. Cadast.		A	C	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td></tr></table> Parcelle		0	0	2	0
9	2	8	0	0												
A	C															
0	0	2	0													
Adresse : 7 RUE PITOIS 92800 PUTEAUX			Votre référence : 26U040													
Adresse complémentaire : _____			_____													
Parcelles complémentaires : _____			_____													

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

☐ Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR)

(1)

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

☒ en dehors ☐ en zone de carrière ⁽¹⁾

☐ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne carrière de craie	☐	☐	☐
ancienne glaisière	☐	☐	☐

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne sablière	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa
☐ Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	
☐ Fondations superficielles armées	☐
☐ Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière ☐ à ciel ouvert ☐ souterraine	☐

	Pa
☐ Consolidations souterraines en carrière par piliers	☐
☐ Consolidations souterraines par injection	☐
☐ Remblaiement de la carrière	☐
☐ Autre :	☐

Pa : en partie

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée sur rendez-vous au

Paris, le : 15/07/2026

86 rue Régnault – 75013 PARIS – www.igc.paris.fr

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

N° de dossier :

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 15/07/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS

SF2624614041

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 092				Commune : 062			PUTEAUX			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AC	0020			7 RUE PITOIS	0ha02a55ca					
AC	0020	001	22	2/1042						
AC	0020	001	28	55/1042						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

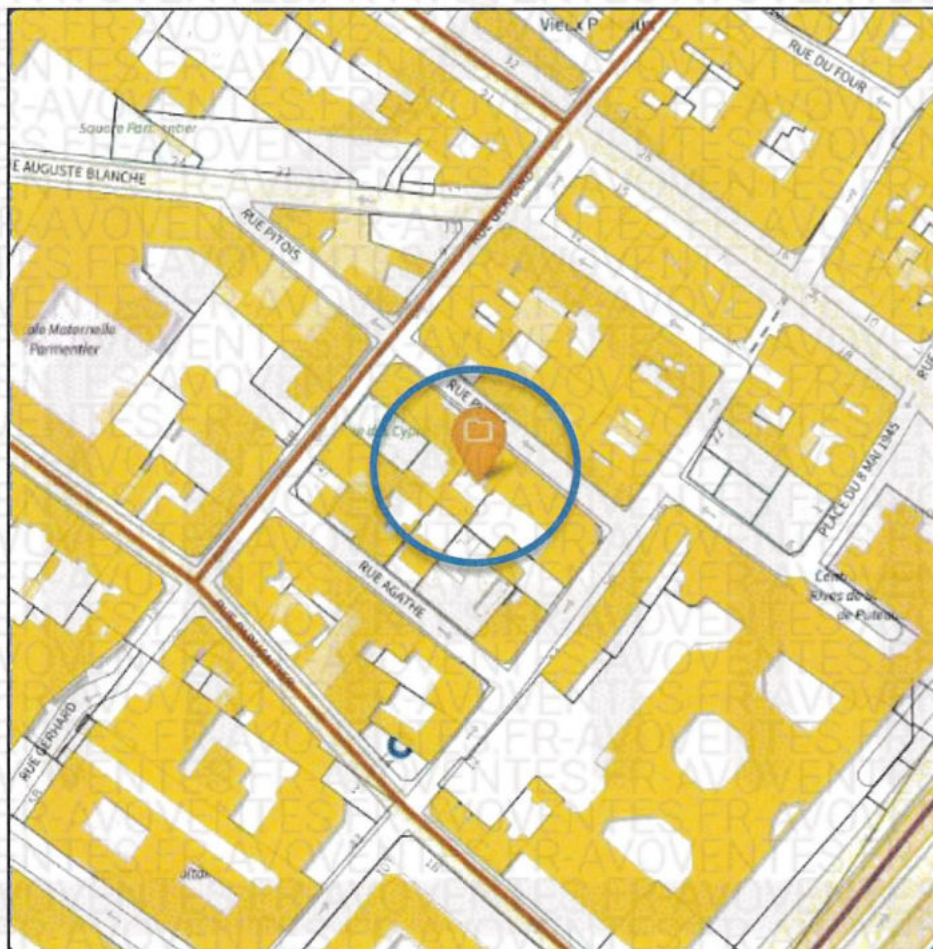


PUTEAUX

7 rue Pitois

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/2000^{ème}



Référence cadastrale : Section **AC**, parcelle n°20

Contenance cadastrale : 255 m²

Propriétaire :

AVOVENTES

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 26U040

■ **BUREAU PRINCIPAL**

4 rue de Béarn
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

147 avenue Paul Doumer
92500 Neuilly-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 21 13 12
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 000 21
Code APE - NAF : 7112A
N° TVA : FR 52 381128016



PUTEAUX

7 rue Pitois



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/650^{ème}



Référence cadastrale : Section AC, parcelle n°20

Contenance cadastrale : 255 m²

Propriétaire : AVOENTES

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 26U040

■ **BUREAU PRINCIPAL**

4 rue de Béarn
92210 Saint Cloud
Tel. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barriere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tel. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barriere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tel. : 01 47 21 13 12
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barriere-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 000 23
Code APE - NAF : 7112A
N° TVA : FR 52 381128016

